



CONSEIL ET INGÉNIERIE EN DÉVELOPPEMENT DURABLE
Energies & Climat



Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de Communes de la Veyle Fiches actions

Dossier adopté en septembre 2021

Vu pour être annexé à notre délibération du 27 septembre 2021



Le Président
Christophe GREFFET



Axe : Mobilité

Cible : Modes actifs

N° Action : 1

Action : Développer les itinéraires cyclables sur le territoire de la Veyle

Pilote(s) de l'action :

CC de la Veyle

Partenaire(s) associé(s) :

Communes, Département de l'Ain, Région Auvergnnes-Rhône Alpes, Etat, Union européenne, Comité d'itinéraire pour la V50, syndicat Veyle Vivante

Direction(s) CCV porteuse(s) :

DAT, Tourisme, Jeunesse

DESCRIPTION

Enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

 Adaptation au changement climatique	 Atténuation des émissions de gaz à effet de serre	 Amélioration de la qualité de l'air
 Réduction des consommations énergétiques	 Production d'énergies renouvelables	 Stockage carbone
 Préservation de la santé et de la biodiversité	 Coopération territoriale	 Enjeu social

Type d'action : opérationnelle

Etat de l'action : engagée

Description et objectif(s) opérationnel(s) :

La Communauté de Communes s'engage dans la réalisation de deux itinéraires cyclables sur une période de 5 ans environ :

- la Voie Bleue (V50), itinéraire d'environ 11 km de long qui longe la Saône à l'ouest du territoire et qui sera relié à d'autres tronçons réalisés par d'autres collectivités. Les études de maîtrise d'œuvre ont été lancées en février 2020 et prévoient, à ce jour, que les travaux débutent début 2022 et se terminent en 2023.

- la Voie en bords de Veyle, qui traversera les terres de la Communauté de communes sur environ 30 km et qui bordera la Veyle. Cet itinéraire pourrait être divisé en 4 secteurs : Grièges-Pont-de-Veyle, Pont-de-Veyle-Saint-Jean-sur-Veyle, Saint-Jean-sur-Veyle-Vonnas, Vonnas-Mézériat. L'étude de faisabilité a été lancée début 2021 et devrait se terminer mi 2021. Des demandes de subventions seront faites pour la réalisation de cet itinéraire.

Ces itinéraires ont pour objectifs de permettre aux usagers de réaliser leurs trajets du quotidien, notamment vers les pôles d'équipements. Ils prévoient également de répondre aux besoins des déplacements des plus jeunes vers les équipements scolaires ou de loisirs. Enfin, ces itinéraires revêtent une vocation touristique, car ils permettront de valoriser le tourisme vert et les équipements de la Communauté de communes, tels que la base de loisirs de Cormoranche-sur-Saône. Les communes sont incitées à créer des itinéraires plus locaux pour relier ces itinéraires structurants aux équipements, collèges et écoles.

INDICATEURS

SUIVI

RÉSULTAT

Km de voies cyclables réalisées

Part modale du vélo

Trafic moyen journalier annuel (installation d'écompteurs attendue)

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS

GAINS ESTIMÉS EN 2026

Voie bleue : 3 637 578 € HT, dont 80% de subventions attendus pour permettre la réalisation de l'opération (63% obtenus en juin 2021)

Gains annuels, gaz à effet de serre 0,2 kteqCO2

Gains annuels énergétiques 1 GWh

Voie en bords de Veyle : 5 200 000 € HT (à affiner selon l'étude de faisabilité), des subventions seront sollicitées

Production énergie renouvelable annuelle -

Coût de pilotage et d'animation du PCAET (cf action 36)

Gains qualité de l'air NOx
(principaux polluants impactés)

2021

2021

x

2022

x

2023

x

2024

x

2025

x

2026

x

2026

Axe : Mobilité

Cible : Limitation des déplacements

N° Action : 2

Action : Développer des espaces de coworking et la Maison de Services au Public

Pilote(s) de l'action :

CC de la Veyle

Partenaire(s) associé(s) :

Entreprises, Syndicat mixte du SCOT

Direction(s) CCV porteuse(s) :

DAT, Affaires sociales

DESCRIPTION

Enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

Adaptation au changement climatique	1 Atténuation des émissions de gaz à effet de serre	1 Amélioration de la qualité de l'air
1 Réduction des consommations énergétiques	Production d'énergies renouvelables	Stockage carbone
Préservation de la santé et de la biodiversité	2 Coopération territoriale	3 Enjeu social

Type d'action : communication/sensibilisation ; études ; opérationnelle

Etat de l'action : engagée

Description et objectif(s) opérationnel(s) :

La Communauté de communes s'engage dans la limitation des déplacements en se basant sur la future armature territoriale prévue dans le SCOT et dans le PLUi. Elle souhaite aller plus loin avec le développement de la Maison de Services Au Public et des espaces de coworking.

En effet, la Communauté de communes dispose d'une Maison de Services Au Public (MSAP), répartie en deux pôles : un à Pont-de-Veyle et un à Vonnas. Ces pôles sont accessibles à tous les habitants du territoire et sont des lieux d'information qui font office de relais entre les usagers et les administrations partenaires. Ils contribuent à limiter une partie des déplacements en les regroupant vers deux points locaux. La Communauté de communes souhaite donc participer à la limitation des déplacements de son territoire en promouvant la MSAP et en la labélisant Maison France Service, ainsi qu'en diffusant des actions de communication telles que la n°7 via la MSAP.

La limitation des déplacements peut également se faire via la mise en place d'espaces de coworking. Une réflexion doit être menée sur ce type d'espaces dans les nouveaux aménagements de zones d'activités. Il serait également intéressant de voir si des lieux, tels que la Samiane à Crottet/Pont-de-Veyle, le centre de Pont de Veyle ou la commune de Mézériat peuvent accueillir ce type de projet. Cette réflexion peut être menée, dans un premier temps, à travers le PLUi et le SCOT. Des études complémentaires pourront compléter cette approche si nécessaire.

INDICATEURS

SUIVI

Nombre d'espaces de coworking sur le territoire

RÉSULTAT

Fréquentation de la Maison France Services
Fréquentation annuelle des espaces de coworking

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS

Coût MSAP : 40 000€/an
Aucun coût pour la réflexion sur les espaces de coworking, car réalisée dans le cadre du PLUi et du SCOT
Coût d'une étude de faisabilité à prévoir
Coût de pilotage et d'animation du PCAET (cf action 36)

GAINS ESTIMÉS EN 2026

Gains annuels, gaz à effet de serre	0,5 kteqCO2
Gains annuels énergétiques	2,2 GWh
Production énergie renouvelable annuelle	-
Gains qualité de l'air (principaux polluants impactés)	NOx

2021

2021

x

2022

x

2023

2024

2025

2026

2026

Axe : Mobilité

Cible : Transports en commun

N° Action : 3

Action : Faire du lobbying pour renforcer l'offre ferroviaire en heure pleine et/ou heure creuse

Pilote(s) de l'action :

CC de la Veyle

Partenaire(s) associé(s) :

Région, SNCF, Communes, Syndicat Mixte du SCoT Bresse Val de Saône

Direction(s) CCV porteuse(s) :

Elus

DESCRIPTION

Enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

Adaptation au changement climatique	1	Atténuation des émissions de gaz à effet de serre	1	Amélioration de la qualité de l'air
1 Réduction des consommations énergétiques		Production d'énergies renouvelables		Stockage carbone
1 Préservation de la santé et de la biodiversité		3 Coopération territoriale		3 Enjeu social

Type d'action : communication/sensibilisation

Etat de l'action : engagée

Description et objectif(s) opérationnel(s) :

La Communauté de communes a mené une enquête auprès des habitants en lien avec son projet de territoire (PLUi, SCoT, PCAET) entre octobre 2019 et mars 2020 : 71% des habitants considèrent que l'offre de transports en commun est à améliorer et 45% déclarent ne pas utiliser les transports en commun actuellement. Ce constat est également porté par les élus du territoire qui, dans le cadre du PLUi et du SCoT, font du lobbying pour améliorer cette offre. De plus et conformément au SRADDET approuvé en décembre 2019, la Communauté de communes a pris le parti de prévoir un développement de l'habitat en priorité autour des gares. Une amélioration de l'offre ferroviaire permettrait d'assurer en partie la pérennité de cet engagement ; c'est pourquoi, la Communauté de communes souhaite porter cette action. Elle prévoit également d'entrer en lien avec des organismes, tels que le Syndicat Mixte de Transports pour l'Aire Métropolitaine Lyonnaise.

INDICATEURS

SUIVI

Participation des élus à des réunions interSCoT, région et autres organismes

RÉSULTAT

Nombre de trains supplémentaires
Part modale des transports en commun

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS

Coût de pilotage et d'animation du PCAET (cf action 36)

GAINS ESTIMÉS EN 2026

Gains annuels, gaz à effet de serre	0,4 kteqCO2
Gains annuels énergétiques	1,6 GWh
Production énergie renouvelable annuelle	-
Gains qualité de l'air (principaux polluants impactés)	NOx

2021

2021

x

2022

x

2023

2024

2025

2026

2026

Axe : Mobilité

Cible : Transports en commun

N° Action : 4

Action : Créer une offre de liaison de bus avec les agglomérations de Mâcon et de Bourg-en-Bresse

Pilote(s) de l'action :

Syndicat mixte du SCOT Bresse Val de Saône

Partenaire(s) associé(s) :

Mâconnais Beaujolais Agglomération, Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, CC Bresse et Saône, Syndicat Mixte du SCOT Bresse Val de Saône

Direction(s) CCV porteuse(s) :

DAT, Elus

DESCRIPTION

Enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

Adaptation au changement climatique	1 Atténuation des émissions de gaz à effet de serre	1 Amélioration de la qualité de l'air
1 Réduction des consommations énergétiques	Production d'énergies renouvelables	Stockage carbone
Préservation de la santé et de la biodiversité	3 Coopération territoriale	3 Enjeu social

Type d'action : communication/sensibilisation

Etat de l'action : engagée

Description et objectif(s) opérationnel(s) :

La Communauté de communes souhaite relier les transports en commun des agglomérations voisines, notamment Mâcon et Bourg-en-Bresse, à son territoire. Cela permettrait de créer des nœuds modaux et de limiter l'usage de la voiture individuelle. Cette action est en lien avec la Communauté de communes Bresse et Saône, avec qui le SCOT est élaboré. Un lieu tel que le carrefour de la Madeleine à Replonges serait favorable à ce type de projet.

Cette action serait une première étape pour développer l'offre de transports en commun de la Communauté de communes. Cette dernière ne dispose actuellement pas de la compétence pour créer de nouvelles lignes de bus ou de navettes sur son territoire, mais une réflexion pourrait être menée en ce sens, notamment le long de la RD1079.

Dans le cadre du travail inter SCOT, une discussion a été initiée avec Mâconnais Beaujolais Agglomération pour étendre le réseau de bus mâconnais sur la rive gauche. Le but de cette action est de continuer d'échanger dans ce sens avec Mâconnais Beaujolais Agglomération et d'engager la même discussion avec l'agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

INDICATEURS

SUIVI

Mise en service de la nouvelle ligne

RÉSULTAT

Fréquentation de la ligne
Part modale des transports en commun

MOYENS ET COÛTS ESTIMÉS

Aucun coût lié au travail inter SCOT
Coût de mise en œuvre à définir après accord éventuel avec les agglomérations
Coût de pilotage et d'animation du PCAET (cf action 36)

GAINS ESTIMÉS EN 2026

Gains annuels, gaz à effet de serre	0,3 kteqCO2
Gains annuels énergétiques	1,3 GWh
Production énergie renouvelable annuelle	-
Gains qualité de l'air (principaux polluants impactés)	NOx

2021

2021

x

2022

x

2023

x

2024

x

2025

x

2026

x

2026

Axe : Mobilité

Cible : Covoiturage

N° Action : 5

Action : Aménager des aires de covoiturage

Pilote(s) de l'action :

CC de la Veyle, communes

Partenaire(s) associé(s) :

Département de l'Ain, Région Auvergnés-Rhône Alpes, Syndicat Mixte du SCoT Bresse Val de Saône, fournisseur d'électricité

Direction(s) CCV porteuse(s) :

DAT, Technique

DESCRIPTION

Enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

Adaptation au changement climatique	1 Atténuation des émissions de gaz à effet de serre	1 Amélioration de la qualité de l'air
1 Réduction des consommations énergétiques	Production d'énergies renouvelables	Stockage carbone
Préservation de la santé et de la biodiversité	1 Coopération territoriale	3 Enjeu social

Type d'action : opérationnelle ; communication/sensibilisation

Etat de l'action : à engager

Description et objectif(s) opérationnel(s) :

La Communauté de communes est actuellement dotée de cinq aires de covoiturage : 1 à Crottet, 1 à Vonnas, 1 à Méziériat et 2 à Chaveyriat. Les diagnostics du PLUi et du PCAET ont démontré que ces aires ne sont pas utilisées à leur maximum. Le but de cette action est donc, dans un premier temps, de communiquer sur l'existence de ces aires, de se raccrocher aux plateformes de covoiturage existantes, telles que MOV'ICI et, si besoin, d'en améliorer la signalétique. Le réaménagement des aires actuelles pourra également être fait si besoin.

Dans un second temps, de nouvelles aires pourront être créées. Ces créations ne nécessiteront pas nécessairement l'aménagement de parkings, mais pourront aussi être installées sur des espaces existants. Leur localisation sera réfléchiée dans le cadre du SCoT et du PLUi. Des emplacements réservés pourront être prévus pour cela. Tous les types de lieux devront être étudiés : zone d'activité, centre bourg, espace à proximité d'axe de communication, etc

Il sera également nécessaire de repérer les aires existantes et futures sur les applications recensant les aires de covoiturage. La Communauté de communes réfléchit également à doter ces aires d'installations pour recharge de véhicules électriques. Cette idée se réfère à l'action n°8.

INDICATEURS

SUIVI

RÉSULTAT

Mise en service des aires

Fréquentation des aires

Réduction de la part modale de la voiture

MOYENS ET COÛTS ESTIMÉS

GAINS ESTIMÉS EN 2026

Aucun coût pour la réflexion menée dans le cadre du SCoT et du PLUi

Gains annuels, gaz à effet de serre

0,3 kteqCO2

Coût pour la signalétique à prévoir (à raison de 100-200€ le panneau) : environ 3 000€ HT

Gains annuels énergétiques

1,4 GWh

Financements possibles avec la dotation territoriale

Production énergie renouvelable annuelle

-

Coût de pilotage et d'animation du PCAET (cf action 36)

Gains qualité de l'air

NOx

(principaux polluants impactés)

2021

2021

x

2022

x

2023

x

2024

2025

2026

2026

Axe : Mobilité

Cible : Véhicules motorisés

N° Action : 6

Action : Permettre la cohabitation des différents modes de déplacements en toute sécurité dans les centres bourgs

Pilote(s) de l'action :

Communes

Partenaire(s) associé(s) :

Département de l'Ain, Région Auvergnnes-Rhône Alpes, CC de la Veyle

Direction(s) CCV porteuse(s) :

DAT

DESCRIPTION

Enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

Adaptation au changement climatique	1 Atténuation des émissions de gaz à effet de serre	1 Amélioration de la qualité de l'air
1 Réduction des consommations énergétiques	Production d'énergies renouvelables	Stockage carbone
2 Préservation de la santé et de la biodiversité	2 Coopération territoriale	3 Enjeu social

Type d'action : opérationnelle

Etat de l'action : à engager

Description et objectif(s) opérationnel(s) :

Cette action vise à mettre en place des aires de circulation apaisées dans les centres bourgs de toutes les communes. En effet, pour certaines, la circulation est parfois dense et la sécurité des piétons et vélos vis à vis des véhicules, notamment des poids lourds, peut être remise en question. La question des déplacements des engins agricoles est également à prendre en compte. L'idée serait donc d'aménager les centres bourgs pour donner plus de sécurité et d'accessibilité aux modes doux dans l'attente d'itinéraires plus aboutis : zones de rencontres dans les espaces adaptés, suppression des obstacles aux modes doux (abaissment de bordure, place de stationnement gênant la visibilité...), avertir les véhicules de la présence de cyclistes par de la signalétique...

La question de la déviation de Pont de Veyle est également à prendre en compte. Ce projet permettrait d'apaiser le cœur de Pont de Veyle, en limitant la circulation des poids lourds, et de le requalifier pour améliorer son attractivité. Il sera nécessaire d'être vigilant sur la continuité des cheminements piétons pour aller d'un point à un autre sans zone accidentogène.

Une première étude, avec repérages cyclables, sera menée sur les communes intéressées. Elle pourrait être menée en interne, avec la commission aménagement du territoire, mais la réalisation de cette action dépendra principalement des communes.

INDICATEURS

SUIVI

Nombre d'aménagements sécurisés dans les centres bourgs

RÉSULTAT

Part modale du vélo et de la marche

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS

Panneaux, marquage, reprise de bordure
 Environ 10 000€/site sur 1 ou 2 communes en expérimentation
 Coût de pilotage et d'animation du PCAET (cf action 36)

GAINS ESTIMÉS EN 2026

Gains annuels, gaz à effet de serre	0,3 kteqCO2
Gains annuels énergétiques	1,1 GWh
Production énergie renouvelable annuelle	-
Gains qualité de l'air <i>(principaux polluants impactés)</i>	NOx

2021

2021

2022

2023

2024

2025

2026

2026

x

Axe : Mobilité

Cible : Modes actifs et alternatifs

N° Action : 7

Action : Inciter la population et les entreprises à utiliser les modes doux et alternatifs à la voiture individuelle

Pilote(s) de l'action :

CC de la Veyle, communes

Partenaire(s) associé(s) :

CEREMA, Vélo et Territoire, ALEC 01, Département de l'Ain, Ecoles, collèges, associations, EHPAD, Entreprises, CCI, réseau MECABOURG

Direction(s) CCV porteuse(s) :

DAT, Communication, Jeunesse

DESCRIPTION

Enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

	Adaptation au changement climatique		1 Atténuation des émissions de gaz à effet de serre		2 Amélioration de la qualité de l'air
	2 Réduction des consommations énergétiques		Production d'énergies renouvelables		Stockage carbone
	Préservation de la santé et de la biodiversité		1 Coopération territoriale		3 Enjeu social

Type d'action : communication/sensibilisation ; études ; opérationnelle

Etat de l'action : à engager

Description et objectif(s) opérationnel(s) :

Les objectifs du PCAET prévoient de réduire l'usage de la voiture individuelle et de développer les modes doux. Lors de l'élaboration de son projet de territoire, la Communauté de communes a constaté un manque dans la communication autour de ces thématiques. Elle souhaite inciter les différents acteurs du territoire, notamment les habitants et les entreprises, à changer leurs habitudes de déplacements. Cette action est très liée aux actions n°1, 2 et 3, car les changements en lien avec les pratiques de mobilité se feront avec le développement de l'offre de mobilité.

La mise en œuvre de cette action contient plusieurs points :

- Participer à des journées grand public, telles que la semaine de la mobilité et communiquer sur ces sujets
- Communiquer sur les aires de covoiturage existantes et se raccrocher aux plateformes de covoiturage actuelles (MOV'ICI, Mobigo)
- Rencontrer et communiquer avec les entreprises pour les inciter à utiliser le covoiturage et les mobilités douces, ainsi que permettre le télétravail
- Sensibiliser la jeunesse, et les parents, sur la mobilité durable, notamment pour se rendre à l'école/collège et aux activités de loisirs :
 - Sensibiliser dans le cadre scolaire. Il sera également possible d'organiser des Pédi bus ou des Vélos bus, pour les plus jeunes, vers les écoles et en lien avec les communes
 - Sensibiliser les adolescents à l'utilisation du vélo, via les écoles, les collèges, le Conseil Intercommunal de Jeunes
 - Proposer une solution de covoiturage, via le site internet de la CCV, pour que les parents s'organisent pour conduire les jeunes aux activités
 - En lien avec le Projet Educatif Local (PEL), étudier les besoins et flux de déplacements des jeunes vers les activités pour ensuite expérimenter, si besoin, la mise en place d'un transport à la demande ou de navettes. Il faudra penser à inclure les besoins en déplacement des personnes âgées afin de couvrir les besoins d'un public large.
 - Mise en place d'un plan vélo

INDICATEURS

SUIVI

RÉSULTAT

Nombre d'actions de sensibilisations effectuées
Mise en service de la plateforme de covoiturage

Part modale du vélo et de la marche
Fréquentation de la plateforme

Axe : Mobilité

Cible : Modes actifs et alternatifs

N° Action : 7

Action : Inciter la population et les entreprises à utiliser les modes doux et alternatifs à la voiture individuelle (suite)

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS

GAINS ESTIMÉS EN 2026

Actions de communication grand public : 5 000 €/an
 Actions de communication dédiées à la jeunesse : 1 000€/2020
 Coût de développement d'une plateforme de covoiturage pour les déplacements liés aux activités jeunesse : 600€ à 6 000€ selon le degré de développement voulu
 Etude d'opportunité pour la mise en place d'un transport à la demande
 Coût d'expérimentation d'un transport à la demande : à chiffrer
 Coût de pilotage et d'animation du PCAET (cf action 36)

Gains annuels, gaz à effet de serre	0,2 kteqCO2
Gains annuels énergétiques	1 GWh
Production énergie renouvelable annuelle	-
Gains qualité de l'air <i>(principaux polluants impactés)</i>	NOx



Axe : Mobilité **Cible : Modes actifs et alternatifs**

N° Action : 8 **Action : Etudier le maillage du territoire par des Installations de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE)**

Pilote(s) de l'action : CC de la Veyle, SIEA/future SEM	Partenaire(s) associé(s) : SIEA, ENEDIS, entreprises, commerces, communes, future SEM du SIEA, Caisse des Dépôts et Consignations (habitat collectif)	Direction(s) CCV porteuse(s) : DAT, D Technique
---	---	---

DESCRIPTION

Enjeux : *Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important*

Adaptation au changement climatique	Atténuation des émissions de gaz à effet de serre	Amélioration de la qualité de l'air
Réduction des consommations énergétiques	Production d'énergies renouvelables	Stockage carbone
Préservation de la santé et de la biodiversité	Coopération territoriale	Enjeu social

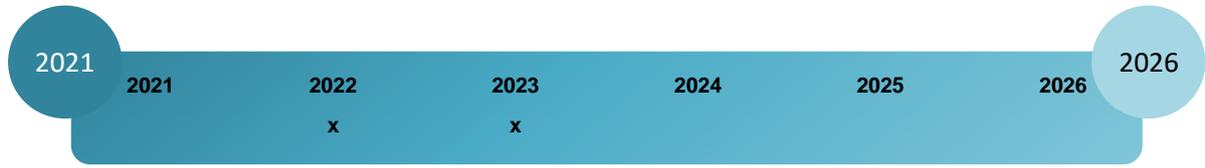
Type d'action : études **Etat de l'action : à engager**

Description et objectif(s) opérationnel(s) :

La Communauté de communes souhaite mener une étude visant à déterminer les lieux opportuns pour l'installation de bornes de recharge pour véhicule électrique, notamment à Pont-de-Veyle, au Super U de Laiz, sur les campings de Vonnas et de Cormoranche-sur-Saône et sur les aires de covoiturage. En effet, ces lieux sont susceptibles d'être les plus favorables à l'installation de ce type d'équipement. Il sera nécessaire d'associer les entreprises et commerces du territoire dans cette étude. Si cette étude conduit à la mise en place d'IRVE, il serait intéressant de les faire financer via des Certificats d'Economie d'Energie (ex : prime ADVENIR). Le SIEA propose une étude des lieux potentiels gratuitement via son logiciel X'MAP et prévoit de mener une étude pour installer une borne par commune. La future SEM pourrait également porter ce type de projet.

INDICATEURS

SUIVI	RÉSULTAT								
Nombre d'IRVE mise en service	Consommation électrique des véhicules								
MOYENS ET COÛTS ESTIMÉS	GAINS ESTIMÉS EN 2026								
Compris dans les études du SIEA Intégrer le capital social de la future SEM Coût de pilotage et d'animation du PCAET (cf action 36)	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td>Gains annuels, gaz à effet de serre</td> <td style="text-align: right;">0,6 kteqCO2</td> </tr> <tr> <td>Gains annuels énergétiques</td> <td style="text-align: right;">2,5 GWh</td> </tr> <tr> <td>Production énergie renouvelable annuelle</td> <td style="text-align: right;">-</td> </tr> <tr> <td>Gains qualité de l'air <i>(principaux polluants impactés)</i></td> <td style="text-align: right;">NOx</td> </tr> </table>	Gains annuels, gaz à effet de serre	0,6 kteqCO2	Gains annuels énergétiques	2,5 GWh	Production énergie renouvelable annuelle	-	Gains qualité de l'air <i>(principaux polluants impactés)</i>	NOx
Gains annuels, gaz à effet de serre	0,6 kteqCO2								
Gains annuels énergétiques	2,5 GWh								
Production énergie renouvelable annuelle	-								
Gains qualité de l'air <i>(principaux polluants impactés)</i>	NOx								



Axe : Résidentiel

Cible : Rénovation

N° Action : 9

Action : Assurer une communication large et claire sur l'ensemble des dispositifs d'accompagnement à la rénovation des logements

Pilote(s) de l'action :

CC de la Veyle, communes

Partenaire(s) associé(s) :

ALECO1, ANAH, SOLIHA, bailleurs sociaux, propriétaires privés, Département de l'Ain, DDT de l'Ain, région

Direction(s) CCV porteuse(s) :

DAT, Communication

DESCRIPTION

Enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

Adaptation au changement climatique	2 Atténuation des émissions de gaz à effet de serre	2 Amélioration de la qualité de l'air
3 Réduction des consommations énergétiques	Production d'énergies renouvelables	Stockage carbone
Préservation de la santé et de la biodiversité	1 Coopération territoriale	3 Enjeu social

Type d'action : communication/sensibilisation

Etat de l'action : engagée

Description et objectif(s) opérationnel(s) :

De nombreux dispositifs existent actuellement pour aider et inciter les habitants à rénover leur logement. Ces rénovations ont pour but d'améliorer le confort thermique des logements, mais également leur performance générale. L'information sur ces aides n'est pas suffisamment claire à ce jour ; c'est pourquoi, la Communauté de communes s'engage à clarifier cette information au grand public. C'est dans cette optique que la Communauté de communes a ouvert un nouveau service sur son territoire pour 3 ans depuis janvier 2021, en lien avec les autres EPCI du département de l'Ain : le Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH). Ce service est nommé « La Veyle Renov' + » et permet aux habitants de la Veyle de recourir à des conseils et accompagnements sur la rénovation énergétique de leur logement (et petit tertiaire), sur les artisans de références et sur les aides mobilisables. Il est animé par l'ALECO1, puis par la future Société Publique Locale de l'Ain. L'ouverture de ce service sera accompagnée d'une animation et d'une communication autour de l'action qui pourra être relayée via la Maison de Services au Public, les communes, les sites internet...

INDICATEURS

SUIVI

RÉSULTAT

Nombre d'actions de communication effectuées

Nombre d'opérations de rénovation énergétique globales réalisées sur le territoire chaque année

Mise en place du dispositif d'accompagnement

Consommation énergétique résidentiel (GWh/an)

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS

GAINS ESTIMÉS EN 2026

Coût du SPPEH : budget sur 3 ans de 236 843€, dont 90 541€ à la charge de la CCV (2021 : 16 386€, 2022 : 33 052€, 2023 : 41 102€)

Gains annuels, gaz à effet de serre 1,3 kteqCO2

Gains annuels énergétiques 11 GWh

Production énergie renouvelable annuelle -

Gains qualité de l'air PM10 / PM2.5 / COVNM (principaux polluants impactés)

Coût de pilotage et d'animation du PCAET (cf action 36)

2021

2021

2022

2023

2024

2025

2026

2026

x

x

x

x

x

x

Axe : Résidentiel

Cible : Réhabilitation de l'habitat

N° Action : 10

Action : Mettre en œuvre une OPAH

Pilote(s) de l'action :

CC de la Veyle, communes

Partenaire(s) associé(s) :

ADMR, CCAS, La Poste, professions médicales, ANAH, Banque des Territoire, ADIL, Action Logement, Département de l'Ain, SOLIHA, DDT de l'Ain

Direction(s) CCV porteuse(s) :

DAT, Affaires sociales

DESCRIPTION

Enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

Adaptation au changement climatique	Atténuation des émissions de gaz à effet de serre	Amélioration de la qualité de l'air
Réduction des consommations énergétiques	Production d'énergies renouvelables	Stockage carbone
Préservation de la santé et de la biodiversité	Coopération territoriale	Enjeu social

Type d'action : études ; financements

Etat de l'action : engagée

Description et objectif(s) opérationnel(s) :

En lien avec l'action n°9 et pour compléter les aides nationales ou départementales sur l'amélioration de l'habitat, la Communauté de communes a candidaté au dispositif Petites Villes de Demain avec les communes de Pont-de-Veyle et Vonnas, dans l'optique de redynamiser les centres bourgs de ces communes. L'équipe a été lauréate en décembre 2020 et la convention avec l'Etat a été signée le 14 avril 2021. L'animation du dispositif et le suivi des études sera fait par un(e) chargé(e) de projet, recruté(e) courant 2021.

Comme cela est prévu dans la convention Petites Villes de Demain, la CC lancera une étude pré-opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain (OPAH-RU) dans le courant de l'année 2021. Cette étude débutera par un diagnostic qui visera à repérer le public en précarité énergétique. Il sera nécessaire de s'appuyer sur les communes, les services sociaux, les infirmières libérales, l'ADMR, le CCAS et La Poste pour identifier les ménages les plus fragiles. Les ménages "intermédiaires" devront être inclus dans ce repérage afin d'élargir un maximum le champ d'action.

Il conviendra ensuite de définir un dispositif financier visant à accompagner les propriétaires dans la réhabilitation de leur logement, y compris la rénovation énergétique. Le but étant de disposer d'un effet de levier pour inciter les propriétaires à rénover et de capter les projets de rénovation pour les rattacher aux dispositifs existants.

INDICATEURS

SUIVI

RÉSULTAT

Nombre de ménages accompagnés financièrement

Factures énergétiques avant/après travaux
Consommation énergétique résidentiel (GWh/an)

MOYENS ET COÛTS ESTIMÉS

GAINS ESTIMÉS EN 2026

250 000€ sur 6 ans pour la prestation de service du bureau d'études et l'animation du dispositif
Aides à chiffrer selon étude pré-opérationnelle
Coût de pilotage et d'animation du PCAET (cf action 36)

Gains annuels, gaz à effet de serre	1,3 KkteqCO2
Gains annuels énergétiques	11 GWh
Production énergie renouvelable annuelle	-
Gains qualité de l'air (principaux polluants impactés)	PM10 / PM2.5 / COVNM

2021

2021

2022

x

2023

x

2024

x

2025

x

2026

x

2026

Axe : Résidentiel

Cible : Nouvelles formes d'habitat

N° Action : 11

Action : Promouvoir et accompagner les nouvelles formes d'habitat

Pilote(s) de l'action :

CC de la Veyle, Syndicat Mixte du SCoT Bresse Val de Saône

Partenaire(s) associé(s) :

CAUE, communes, architectes, maîtres d'œuvre

Direction(s) CCV porteuse(s) :

DAT

DESCRIPTION

Enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

3	Adaptation au changement climatique	1	Atténuation des émissions de gaz à effet de serre		Amélioration de la qualité de l'air
1	Réduction des consommations énergétiques		Production d'énergies renouvelables	2	Stockage carbone
1	Préservation de la santé et de la biodiversité	1	Coopération territoriale	2	Enjeu social

Type d'action : communication/sensibilisation ; études

Etat de l'action : à engager

Description et objectif(s) opérationnel(s) :

L'habitat occupe une place importante dans l'évolution vers un territoire plus durable, notamment à travers les constructions et la consommation de l'espace. En parallèle de ce PCAET, la Communauté de communes s'est engagée dans l'élaboration d'un PLUi, à travers lequel elle pourra imposer un taux de production d'énergie renouvelable pour les nouvelles constructions, ainsi que la réduction de la consommation foncière. Le confort d'été devra également être intégré dans ce document d'urbanisme via l'imposition de la présence du végétal, de constructions passives, l'orientation des maisons, le traitement des façades...

En complément, la Communauté de communes pourra s'inscrire dans la démarche Bimby afin de densifier l'occupation du foncier. La sensibilisation aux nouvelles formes d'habitat, avec un travail à faire en lien avec les architectes et les maîtres d'œuvre, sera également fondamentale. Pour cela, il sera possible de créer un réseau avec les filières du bâtiment, d'organiser des événements (voir réseau COBATY) et d'encourager l'usage des matériaux biosourcés.

La Communauté de communes prévoit de sensibiliser les élus aux nouvelles formes d'habitat dès 2021-2022, afin qu'ils puissent, en retour, sensibiliser les habitants dès 2023.

INDICATEURS

SUIVI

RÉSULTAT

Nombre d'actions de sensibilisation auprès des élus
 Nombre d'opérations avec des formes d'habitat innovantes
 Nombre de divisions foncières

MOYENS ET COÛTS ESTIMÉS

GAINS ESTIMÉS EN 2026

Coût de pilotage et d'animation du PCAET (cf action 36)

Gains annuels, gaz à effet de serre	-
Gains annuels énergétiques	-
Production énergie renouvelable annuelle	-
Gains qualité de l'air (principaux polluants impactés)	PM10 / PM2.5 / COVNM

2021

2021
x

2022
x

2023
x

2024
x

2025
x

2026
x

2026

Axe : Energies renouvelables et réseaux

Cible : Solaire

N° Action : 12

Action : Mettre à disposition des toitures de bâtiments publics pour des installations solaires photovoltaïques

Pilote(s) de l'action :

CC de la Veyle, SIEA/future SEM

Partenaire(s) associé(s) :

Communes, département de l'Ain, Enedis et RSE sur l'anticipation des coûts de raccordement, collectifs citoyens (Energie Partagée/ Co-Watt...), ALEC01

Direction(s) CCV porteuse(s) :

DAT, D Technique

DESCRIPTION

Enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

 Adaptation au changement climatique	 1 Atténuation des émissions de gaz à effet de serre	 Amélioration de la qualité de l'air
 Réduction des consommations énergétiques	 3 Production d'énergies renouvelables	 Stockage carbone
 Préservation de la santé et de la biodiversité	 1 Coopération territoriale	 Enjeu social

Type d'action : études ; financements ; communication/sensibilisation

Etat de l'action : à engager

Description et objectif(s) opérationnel(s) :

Conformément aux objectifs du PCAET, la Communauté de communes prévoit de développer la part de production d'énergie renouvelable. Pour cela, elle souhaite développer le solaire sur les toitures des bâtiments publics.

Cette action vise à identifier les bâtiments les plus favorables, selon différents critères : surfaces, ensoleillement, orientation, nature de la toiture, travaux prévus, raccordement réseau.... La faisabilité sera étudiée sur les sites les plus favorables. Le SIEA propose de réaliser des études d'opportunité pour ce type de projet, à différentes échelles et avec différents degrés d'analyse.

La Communauté de communes prévoit de prendre part à la future Société d'Economie Mixte portée par le SIEA (délibération du 30 novembre 2020). Cela permettra de faciliter la mise en œuvre de cette action. La Communauté pourra également mettre à disposition son foncier à des développeurs et n'avoir pas ou peu d'investissement à faire.

En complément, la Communauté de commune propose d'accompagner le développement de centrales villageoises et éventuellement proposer des sites pour un financement citoyen. La mise à disposition des données collectées (puissance installable, productible, contrainte potentielle de raccordement au réseau...) sera à considérer et l'animation du dispositif par un personnel sera à penser.

Les communes volontaires sont invitées à se rattacher à cette action.

INDICATEURS

SUIVI

Nombre d'études d'opportunités réalisées
Intégration au capital de la SEM

RÉSULTAT

Nombre de bâtiments équipés
Production solaire PV sur le territoire (MWh/an)

MOYENS ET COÛTS ESTIMÉS

Etude d'opportunité comprise dans les études réalisées par le SIEA
Intégrer le capital social de la future SEM
Coût de pilotage et d'animation du PCAET (cf action 36)

GAINS ESTIMÉS EN 2026

Gains annuels, gaz à effet de serre	-
Gains annuels énergétiques	-
Production énergie renouvelable annuelle	10 GWh
Gains qualité de l'air (principaux polluants impactés)	PM10 / PM2.5

2021

2021

x

2022

x

2023

x

2024

x

2025

x

2026

x

2026

Axe : Energies renouvelables et réseaux

Cible : Solaire et éolien

N° Action : 13

Action : Mettre à disposition du foncier public pour des installations de production d'électricité renouvelable

Pilote(s) de l'action :

CC de la Veyle, SIEA/future SEM

Partenaire(s) associé(s) :

Communes, département de l'Ain, développeurs

Direction(s) CCV porteuse(s) :

DAT, D Technique

DESCRIPTION

Enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

Adaptation au changement climatique	2	Atténuation des émissions de gaz à effet de serre	Amélioration de la qualité de l'air
Réduction des consommations énergétiques	3	Production d'énergies renouvelables	Stockage carbone
Préservation de la santé et de la biodiversité	2	Coopération territoriale	Enjeu social

Type d'action : études

Etat de l'action : à engager

Description et objectif(s) opérationnel(s) :

En lien avec l'action n°12 et pour atteindre les objectifs de production d'énergie renouvelable qu'elle s'est fixée, la Communauté de communes prévoit de mettre à disposition du foncier public pour des installations de production d'électricité renouvelable.

L'idée est d'encadrer les projets énergie renouvelable au sol solaire, notamment en zones inondables à faible intérêt écologique, et éolien pour en maximiser les retombées économiques locales. La Communauté de communes sera vigilante à ne pas utiliser du foncier à valeur agricole pour ce type de projet. Il faudra identifier les zones d'opportunité pour le développement de ces projets et définir les critères des zones souhaitables à installer. Des sites tels que la gravière de Grièges, en cours d'exploitation actuellement, ou l'installation d'ombrières sur le parking de la base de loisirs à Cormoranche-sur-Saône seront à étudier. Le SIEA propose de réaliser des études d'opportunité pour ce type de projet, à différentes échelles et avec différents degrés d'analyse. La Communauté de communes intégrera le capital social de la future SEM qui portera ce type de projet (délibération du 30 novembre 2020).

Une fois les études d'opportunité réalisées, la Communauté de communes sélectionnera des porteurs de projets potentiels, voire développera en direct ces projets.

Si du foncier privé est identifié, la Communauté de communes pourra faire le lien entre le propriétaire et le développeur.

Les communes volontaires sont invitées à se rattacher à cette action.

INDICATEURS

SUIVI

Nombre d'études d'opportunités réalisées
Intégration au capital de la SEM

RÉSULTAT

Nombre de sites photovoltaïques ou éoliens mis en service
Production EnR électrique sur le territoire (MWh/an)

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS

Etude d'opportunité comprise dans les études réalisées par le SIEA
Intégrer le capital social de la future SEM
Coût de pilotage et d'animation du PCAET (cf action 36)

GAINS ESTIMÉS EN 2026

Gains annuels, gaz à effet de serre	0,4 kteqCO2
Gains annuels énergétiques	-
Production énergie renouvelable annuelle	13 GWh
Gains qualité de l'air (principaux polluants impactés)	PM10 / PM2.5

2021

2021

x

2022

x

2023

x

2024

x

2025

x

2026

x

2026

Axe : Energies renouvelables et réseaux

Cible : ENR agricoles

N° Action : 14

Action : Mobiliser les acteurs agricoles pour le développement des énergies renouvelables

Pilote(s) de l'action :

CC de la Veyle, Chambre d'agriculture

Partenaire(s) associé(s) :

SIEA/future SEM, GRdF, SMIDOM, département de l'Ain, Communes, ENEDIS, Agriculteurs, développeurs

Direction(s) CCV porteuse(s) :

DAT

DESCRIPTION

Enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

 Adaptation au changement climatique	 3	Atténuation des émissions de gaz à effet de serre	 Amélioration de la qualité de l'air	
 Réduction des consommations énergétiques	 3	Production d'énergies renouvelables	 Stockage carbone	
 Préservation de la santé et de la biodiversité	 1	Coopération territoriale	 2	Enjeu social

Type d'action : communication/sensibilisation

Etat de l'action : à engager

Description et objectif(s) opérationnel(s) :

Le monde agricole constitue un secteur important pour le développement des énergies renouvelables. La Communauté de communes souhaite s'engager au côté de la Chambre d'Agriculture de l'Ain pour le développement des énergies renouvelables d'origine agricole sur son territoire, telles que la méthanisation, le solaire photovoltaïque et le bois énergie (en lien avec l'action 26).

La Chambre d'agriculture agit à deux niveaux dans ce domaine :

1. Information et sensibilisation des agriculteurs
2. Accompagnement des projets de méthanisation

La Communauté de communes a la possibilité de s'investir plus fortement dans le développement de ce type de projet en réalisant des études (pour approfondir la connaissance des acteurs et projets potentiels, la cohérence avec les unités existantes, faire un état du foncier/toiture disponible, connaître les possibilités d'injection sur le réseau gaz et la possibilité de valorisation en réseau de chaleur, etc), mais aussi en mettant en place une animation et une communication sur ces thématiques. Une coopération entre les différents partenaires sera essentielle et la Communauté de communes s'attachera à mettre en lien les différents acteurs autour de l'énergie.

En parallèle, des visites de sites à énergie renouvelable agricole, tels que des unités de méthanisation pourront être réalisées.

INDICATEURS

SUIVI

RÉSULTAT

Nombre d'études réalisées

Nombre d'actions d'animation et de communication effectuées

Nombre de projets ENR agricoles mis en service

Production ENR sur le territoire (MWh/an)

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS

GAINS ESTIMÉS EN 2026

Coût de pilotage et d'animation du PCAET (cf action 36)

Gains annuels, gaz à effet de serre 3,2 kteqCO2

Gains annuels énergétiques -

Production énergie renouvelable annuelle 15 GWh

Gains qualité de l'air PM10 / PM2.5
(principaux polluants impactés)

2021

2021

2022

2023

2024

2025

2026

2026

x

Axe : Energies renouvelables et réseaux

Cible : Toutes ENR

N° Action : 15

Action : Animer un club des producteurs "énergies renouvelables"

Pilote(s) de l'action :

SIEA/future SEM

Partenaire(s) associé(s) :

ECPI voisins, département de l'Ain, CC de la Veyle

Direction(s) CCV porteuse(s) :

DAT

DESCRIPTION

Enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important



Adaptation au changement climatique



Atténuation des émissions de gaz à effet de serre



Amélioration de la qualité de l'air



Réduction des consommations énergétiques



Production d'énergies renouvelables



Stockage carbone



Préservation de la santé et de la biodiversité



Coopération territoriale



Enjeu social

Type d'action : communication/sensibilisation

Etat de l'action : à engager

Description et objectif(s) opérationnel(s) :

La Communauté de communes propose de s'investir au côté du département, du SIEA et d'autres EPCI pour la mise en place d'un club des producteurs énergies renouvelables. Ce club aurait vocation à partager des informations entre porteurs de projets sur les territoires et de bénéficier de retours d'expériences ponctuels sur d'autres territoires (groupes de travail ; visites de sites ; témoignages...). Le club pourrait aussi être un lieu d'identification de porteurs de projets potentiels.

INDICATEURS

SUIVI

Nombre de réunions du club des producteurs EnR

RÉSULTAT

Production EnR sur le territoire

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS

Intégrer le capital social de la future SEM
Coût de pilotage et d'animation du PCAET (cf action 36)

GAINS ESTIMÉS EN 2026

Gains annuels, gaz à effet de serre	-
Gains annuels énergétiques	-
Production énergie renouvelable annuelle	-
Gains qualité de l'air (principaux polluants impactés)	PM10 / PM2.5

2021

2021

x

2022

x

2023

x

2024

x

2025

x

2026

x

2026

Axe : Energies renouvelables et réseaux

Cible : Economie d'énergie

N° Action : 16

Action : Mettre en place des programmes dédiés aux économies d'énergie et d'eau en milieu scolaire

Pilote(s) de l'action :

CC de la Veyle

Partenaire(s) associé(s) :

Ecoles, communes, département de l'Ain, ALECO1

Direction(s) CCV porteuse(s) :

DAT, Communication, Jeunesse

DESCRIPTION

Enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

Adaptation au changement climatique	Atténuation des émissions de gaz à effet de serre	Amélioration de la qualité de l'air
Réduction des consommations énergétiques	Production d'énergies renouvelables	Stockage carbone
Préservation de la santé et de la biodiversité	Coopération territoriale	Enjeu social

Type d'action : communication/sensibilisation

Etat de l'action : à engager

Description et objectif(s) opérationnel(s) :

Les plus jeunes sont des acteurs importants pour la transition énergétique ; c'est pourquoi, la Communauté de communes s'engage à les sensibiliser, notamment aux économies d'eau et d'énergies, via la mise en place de programmes dédiés, de travaux avec les écoles, d'actions de communication et de mise en place d'évènements. L'idée est que la Communauté de communes impulse la démarche et que les communes soient les relais avec les écoles. Il sera par exemple possible de mettre en place des programmes financés par les Certificats d'Economie d'Énergie.

INDICATEURS

SUIVI

Nombre d'actions de sensibilisation auprès des écoles réalisées

RÉSULTAT

Nombre d'élèves sensibilisés

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS

Coût de pilotage et d'animation du PCAET (cf action 36)

GAINS ESTIMÉS EN 2026

Gains annuels, gaz à effet de serre	-
Gains annuels énergétiques	-
Production énergie renouvelable annuelle	-
Gains qualité de l'air <i>(principaux polluants impactés)</i>	PM10 / PM2.5

2021

2021

x

2022

x

2023

x

2024

x

2025

x

2026

x

2026

Axe : Entreprises

Cible : Tertiaire privé

N° Action : 17

Action : Conditionner les aides à l'immobilier d'entreprise aux visites énergie proposées par CCI/CMA

Pilote(s) de l'action :

CC de la Veyle

Partenaire(s) associé(s) :

CCI, CMA, Département de l'Ain

Direction(s) CCV porteuse(s) :

DAT

DESCRIPTION

Enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

Adaptation au changement climatique	1 Atténuation des émissions de gaz à effet de serre	1 Amélioration de la qualité de l'air
3 Réduction des consommations énergétiques	1 Production d'énergies renouvelables	Stockage carbone
Préservation de la santé et de la biodiversité	Coopération territoriale	Enjeu social

Type d'action : Financements

Etat de l'action : à engager

Description et objectif(s) opérationnel(s) :

Des aides à l'immobilier d'entreprises sont proposées aux entreprises du territoire qui souhaitent acheter un bâtiment, un terrain ou procéder à des extensions/constructions. Afin d'encourager les entreprises à prendre en compte la transition énergétique dans leur activité, il faudra ajouter un critère d'éligibilité aux aides, à travers la mise en place du parcours suivant :

- lors du dépôt de dossier, l'entreprise remplit un questionnaire sur l'efficacité énergétique de son projet (principalement pour les réhabilitations/extensions, car les constructions sont déjà soumises à la réglementation thermique)
- un avis technique est donné sur le projet (CCI, CMA ou prestataire selon le nombre de dossiers)
- la réalisation d'un prédiagnostic énergétique, proposé par la CCI ou la CMA, est demandé aux entreprises le nécessitant pour pouvoir être bénéficiaire de l'aide.

La deuxième étape serait la mise en lien des entreprises ayant du potentiel de valorisation énergétique avec les développeurs d'énergie, et cela par la Communauté de communes.

INDICATEURS

SUIVI

RÉSULTAT

Nombre d'aides accordées conditionnées aux visites énergétiques accordées

Consommation énergétique industrielle et tertiaire (MWh/an) sur le territoire

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS

GAINS ESTIMÉS EN 2026

Coût de pilotage et d'animation du PCAET (cf action 36)

Gains annuels, gaz à effet de serre	0,8 kteqCO2
Gains annuels énergétiques	6,4 GWh
Production énergie renouvelable annuelle	-
Gains qualité de l'air <i>(principaux polluants impactés)</i>	PM10 / PM2.5 / COVNM

2021

2021

x

2022

x

2023

x

2024

x

2025

x

2026

x

2026

Axe : Entreprises

Cible : Recyclage des bâtiments

N° Action : 18

Action : Reconvertir les friches industrielles et éviter que de nouvelles friches se forment

Pilote(s) de l'action :

CC de la Veyle, région Auvergne-Rhône Alpes

Partenaire(s) associé(s) :

EPF, communes, syndicat Veyle Vivante

Direction(s) CCV porteuse(s) :

DAT

DESCRIPTION

Enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

Adaptation au changement climatique	Atténuation des émissions de gaz à effet de serre	Amélioration de la qualité de l'air
Réduction des consommations énergétiques	Production d'énergies renouvelables	1 Stockage carbone
1 Préservation de la santé et de la biodiversité	Coopération territoriale	1 Enjeu social

Type d'action : études

Etat de l'action : à engager

Description et objectif(s) opérationnel(s) :

La Communauté de communes souhaite s'engager dans la reconversion des friches de son territoire, à savoir celles de la SCIAM à Pont-de-Veyle et celle de la Bresse, à Mézériat. Le SCoT et le PLUi identifieront les secteurs à enjeux. Des études devront être menées pour analyser les enjeux de ces sites et leur devenir potentiel et un groupe de travail sera créé pour travailler sur la requalification des ces friches et chercher des financements et partenaires.

En complément et afin d'éviter que d'autres friches se forment, la Communauté de communes prévoit d'accompagner les entreprises qui ont des projets de relocalisation, afin que les sites libérés soient revalorisés de façon qualitative. C'est le cas par exemple des sites PLASTEUROP ou BRUN à Vonnas.

Des dispositifs, tels que ID Friches, pourront être mobilisés pour contribuer au financement, que ce soit des études ou de l'aspect plus opérationnel.

INDICATEURS

SUIVI

RÉSULTAT

Nombre d'études de reconversion effectuées

Description qualitative des projets de reconversion

MOYENS ET COÛTS ESTIMÉS

GAINS ESTIMÉS EN 2026

Coût des études préalables pour la reconversion des friches : 5 300€/1,5 ha, pouvant aller jusqu'à 23 000€/ha.

Gains annuels, gaz à effet de serre -

Coût des travaux : 350 000€/ha à 1,5M€/ha.

Gains annuels énergétiques -

Subventions/financements à rechercher selon les cas

Production énergie renouvelable annuelle -

Coût de pilotage et d'animation du PCAET (cf action 36)

Gains qualité de l'air -

(principaux polluants impactés)

2021

2021

x

2022

x

2023

x

2024

x

2025

x

2026

x

2026

Axe : Entreprises

Cible : Chaleur renouvelable

N° Action : 19

Action : Démarcher et accompagner les industriels pour la récupération de la chaleur fatale

Pilote(s) de l'action :

CCI

Partenaire(s) associé(s) :

ALECO1, CC de la Veyle, ADEME

Direction(s) CCV porteuse(s) :

DAT, D Technique

DESCRIPTION

Enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

Adaptation au changement climatique	1 Atténuation des émissions de gaz à effet de serre	1 Amélioration de la qualité de l'air
1 Réduction des consommations énergétiques	2 Production d'énergies renouvelables	Stockage carbone
Préservation de la santé et de la biodiversité	1 Coopération territoriale	Enjeu social

Type d'action : communication/sensibilisation

Etat de l'action : à engager

Description et objectif(s) opérationnel(s) :

La Communauté de communes propose de communiquer sur l'accompagnement, les formations et les visites de la CCI pour inciter les entreprises à s'engager dans les énergies renouvelables, notamment pour la récupération de la chaleur fatale de l'industrie. L'ADEME finance des études de faisabilité pour ce type de projet et la Communauté de communes prévoit de relayer l'information.

INDICATEURS

SUIVI

Nombre d'actions de sensibilisation et de communication réalisées

RÉSULTAT

Nombre de projets de récupération de chaleur fatale mis en œuvre
Quantité annuelle de chaleur de récupération valorisée sur le territoire (MWh/an)

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS

Coût de pilotage et d'animation du PCAET (cf action 36)

GAINS ESTIMÉS EN 2026

Gains annuels, gaz à effet de serre	0,8 kteqCO2
Gains annuels énergétiques	-
Production énergie renouvelable annuelle	3 GWh
Gains qualité de l'air (principaux polluants impactés)	PM10 / PM2.5 / COVNM

2021

2021

2022

2023

2024

2025

2026

2026

x

Axe : Entreprises

Cible : Transverse

N° Action : 20

Action : Mobiliser les acteurs économiques du territoire autour de la transition énergétique (industries, commerçants, tertiaire...)

Pilote(s) de l'action :

CC de la Veyle

Partenaire(s) associé(s) :

CCI, CMA, communes, ALEC01, SIEA/future SEM

Direction(s) CCV porteuse(s) :

DAT, Communication

DESCRIPTION

Enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

Adaptation au changement climatique	1 Atténuation des émissions de gaz à effet de serre	1 Amélioration de la qualité de l'air
1 Réduction des consommations énergétiques	1 Production d'énergies renouvelables	Stockage carbone
Préservation de la santé et de la biodiversité	3 Coopération territoriale	1 Enjeu social

Type d'action : communication/sensibilisation

Etat de l'action : à engager

Description et objectif(s) opérationnel(s) :

Les acteurs économiques du territoire de la Communauté de communes constituent un public cible pour la transition énergétique ; c'est pourquoi, il est important de les sensibiliser au même titre que le grand public. La Communauté de communes souhaite donc s'engager dans cette action, en lien avec la CCI et la CMA, via plusieurs points :

- Mettre en place et animer des petits déjeuners Energie au sein des zones d'activités économiques, avec l'appui de la CCI
- Promouvoir et développer les pré-diagnostic énergétiques menés par la CCI
- Mettre en place une charte d'engagement avec les entreprises en faveur de la transition énergétique (maitrise des consommations énergétique, développement des énergies renouvelables, mobilité, économie circulaire...)
- Expérimenter des actions collectives pour des zones d'activités économiques pilotes

La Communauté de communes prévoit également de diffuser les informations qui pourraient intéresser les entreprises au sujet de la transition énergétique.

INDICATEURS

SUIVI

Nombre d'actions de sensibilisation et de communication réalisées

RÉSULTAT

Consommation énergétique industrielle et tertiaire (MWh/an) sur le territoire

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS

Actions de communication et événementiel : 2 500€/an
Coût de pilotage et d'animation du PCAET (cf action 36)

GAINS ESTIMÉS EN 2026

Gains annuels, gaz à effet de serre	0,8 kteqCO2
Gains annuels énergétiques	6,4 GWh
Production énergie renouvelable annuelle	-
Gains qualité de l'air (principaux polluants impactés)	PM10 / PM2.5 / COVNM

2021

2021

x

2022

x

2023

x

2024

x

2025

x

2026

x

2026

Axe : Agriculture

Cible : Agriculture et environnement

N° Action : 21

Action : Sensibiliser les agriculteurs à la réduction des consommations énergétiques de leur exploitation

Pilote(s) de l'action :
Chambre d'agriculture, CUMA

Partenaire(s) associé(s) :
CC de la Veyle

Direction(s) CCV porteuse(s) :
DAT

DESCRIPTION

Enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

Adaptation au changement climatique	1 Atténuation des émissions de gaz à effet de serre	1 Amélioration de la qualité de l'air
1 Réduction des consommations énergétiques	Production d'énergies renouvelables	Stockage carbone
Préservation de la santé et de la biodiversité	Coopération territoriale	2 Enjeu social

Type d'action : communication/sensibilisation

Etat de l'action : engagée

Description et objectif(s) opérationnel(s) :

L'essentiel de la consommation d'énergie en agriculture dans l'Ain est lié à la consommation de produits pétroliers et notamment de carburants pour engins agricoles. Des mesures concrètes sont possibles pour réduire ces consommations : formation à l'écoconduite, amélioration du réglage des tracteurs (banc d'essai tracteurs), modification des itinéraires techniques, nouvel aménagement/organisation des exploitations, réflexion sur l'élevage et les techniques culturales, etc. Des actions de sensibilisations et de formations pourraient être mises en œuvre avec la Chambre d'Agriculture et les CUMA.

La Communauté de communes prévoit de se tenir informée de l'actualité à ce sujet.

INDICATEURS

SUIVI

RÉSULTAT

Nombre d'actions de sensibilisation et de communication réalisées
Nombre de formations auprès des agriculteurs réalisées

Consommation énergétique agricole (MWh/an) sur le territoire

MOYENS ET COÛTS ESTIMÉS

GAINS ESTIMÉS EN 2026

Coût de pilotage et d'animation du PCAET (cf action 36)

Gains annuels, gaz à effet de serre	0,2 kteqCO2
Gains annuels énergétiques	0,8 GWh
Production énergie renouvelable annuelle	-
Gains qualité de l'air <i>(principaux polluants impactés)</i>	NH3

2021

2021

2022

2023

2024

2025

2026

2026

x

Axe : Agriculture

Cible : Agriculture et alimentation

N° Action : 22

Action : Se fixer un objectif d'approvisionnement bio et local en restauration collective à travers un projet alimentaire territorial

Pilote(s) de l'action :

CC de la Veyle, communes

Partenaire(s) associé(s) :

Chambres d'agriculture, ADABio, département de l'Ain, UnPlusBio, acteurs économiques de la restauration collective

Direction(s) CCV porteuse(s) :

DAT, Jeunesse, Petite enfance

DESCRIPTION

Enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

1	Adaptation au changement climatique	1	Atténuation des émissions de gaz à effet de serre	1	Amélioration de la qualité de l'air
	Réduction des consommations énergétiques		Production d'énergies renouvelables	1	Stockage carbone
3	Préservation de la santé et de la biodiversité	3	Coopération territoriale	3	Enjeu social

Type d'action : opérationnelle ; communication/sensibilisation

Etat de l'action : engagée

Description et objectif(s) opérationnel(s) :

La Communauté de communes s'engage dans la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT), encouragé par la loi EGALIM (50% de produits de qualité, dont 20% de bio, obligatoire au 1er janvier 2022). Cette action vise à :

- Identifier les filières existantes et faire un état des lieux de l'approvisionnement bio et local
- Accompagner les projets circuits courts
- Connaître la demande et les attentes des consommateurs
- Organiser la distribution, notamment pour les cantines/cuisines centrales et les services jeunesse/petite enfance

La Communauté souhaite intégrer les habitants dans la démarche, via un questionnaire, la sensibilisation des jeunes, la réalisation d'ateliers, les agriculteurs, les producteurs, les commerçants, etc. Des actions telles que la proposition de paniers avec des produits locaux aux touristes du camping de Cormoranche pourront voir le jour. La collectivité prévoit également de prendre en compte les productions à Haute Valeur Environnementale.

Le diagnostic alimentaire du territoire a été réalisé entre mai et octobre 2020. La stratégie a été construite de novembre 2020 à janvier 2021 et se décline selon les axes suivants :

- Axe 1 : la restauration collective et sa réponse à la loi EGALim
- Axe 2 : Circuits-courts, de proximité et accessibilité alimentaire
- Axe 3 : Patrimoine alimentaire
- Axe 4 : Sensibilisation et information sur l'alimentation et les produits locaux
- Axe 5 : Agriculture et agriculteurs du territoire
- Axe 6 : Mise en œuvre

Depuis la CC travaille sur la définition et la mise en œuvre des actions. Parmi celles-ci, se trouvent la plateforme Achetez en Veyle, les marchés itinérants, l'accompagnement des cantines, la sensibilisation, etc. Le PAT a été labelisé en mars 2020.

Axe : Agriculture

Cible : Agriculture et alimentation

N° Action : 22

Action : Se fixer un objectif d'approvisionnement bio et local en restauration collective à travers un projet alimentaire territorial

INDICATEURS

SUIVI

Nombre d'actions de sensibilisation et de communication réalisées

RÉSULTAT

Mise en œuvre du PAT

Part de produits circuits courts dans la restauration collective

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS

Communication : 1000€/an

Coût de pilotage et d'animation du PCAET (cf action 36)

Coût du PAT : 262 730,16€, dont 100 000€ de financements PNA 2020-2021. Financements de la région et du fonds LEADER en cours de demande

GAINS ESTIMÉS EN 2026

Gains annuels, gaz à effet de serre

-

Gains annuels énergétiques

-

Production énergie renouvelable annuelle

-

Gains qualité de l'air

NH3

(principaux polluants impactés)

2021

2021

x

2022

x

2023

x

2024

2025

2026

Axe : Agriculture

Cible : Agriculture et changement climatique

N° Action : 23

Action : Renforcer la résilience de l'agriculture face au changement climatique

Pilote(s) de l'action :

Cap Dis, Chambre d'agriculture

Partenaire(s) associé(s) :

CUMA, CC de la Veyle, ADABio, AFOCG, Département de l'Ain, Région Auvergnés-Rhône Alpes, agence de l'eau, agriculteurs, communes, syndicat Veyle Vivante

Direction(s) CCV porteuse(s) :

DAT

DESCRIPTION

Enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

<p>3 Adaptation au changement climatique</p> <p>3 Réduction des consommations énergétiques</p> <p>3 Préservation de la santé et de la biodiversité</p>	<p>1 Atténuation des émissions de gaz à effet de serre</p> <p>2 Production d'énergies renouvelables</p> <p>2 Coopération territoriale</p>	<p>1 Amélioration de la qualité de l'air</p> <p>1 Stockage carbone</p> <p>1 Enjeu social</p>
---	--	---

Type d'action : communication/sensibilisation

Etat de l'action : à engager

Description et objectif(s) opérationnel(s) :

L'activité agricole occupe une forte place sur le territoire de la Communauté de communes et sa résilience face au changement climatique peut constituer un atout dans la transition écologique/énergétique. Cela peut se faire notamment par la préservation des haies bocagères (cf action 26), l'évolution des cultures, et le développement des pratiques culturales limitant les besoins d'eau, ainsi qu'en augmentant la capacité de rétention des sols.

La Communauté de communes sera aux côtés de la Chambre d'Agriculture pour :

- Renforcer la sensibilisation et la prise de conscience des enjeux autour de l'adaptation,
- Diffuser les pratiques vertueuses existantes,
- Identifier les outils et dispositifs d'accompagnements existants ou à mobiliser (dont MAEC de la future PAC),
- Développer les circuits courts.

La Communauté de communes attache particulièrement d'importance à la préservation et la restauration de son réseau bocager. Elle souhaite pour cela travailler avec les agriculteurs à préserver et développer ce réseau et à promouvoir l'agroforesterie en grandes cultures et en prairies. Le but est de développer le potentiel bois énergie, le stockage carbone, l'adaptation des pratiques agricoles au changement climatique et la protection de la biodiversité.

INDICATEURS

SUIVI

RÉSULTAT

Nombre d'actions de communication réalisées

Part de produits circuits courts dans la restauration collective

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS

GAINS ESTIMÉS EN 2026

Coût de pilotage et d'animation du PCAET (cf action 36)

Gains annuels, gaz à effet de serre	-
Gains annuels énergétiques	-
Production énergie renouvelable annuelle	-
Gains qualité de l'air	-
<i>(principaux polluants impactés)</i>	

2021

2021

x

2022

x

2023

x

2024

x

2025

x

2026

x

2026

Axe : Agriculture

Cible : Agriculture et environnement

N° Action : 24

Action : Développer des nouvelles techniques d'épandage

Pilote(s) de l'action :

CUMA, Chambre d'agriculture

Partenaire(s) associé(s) :

Agriculteurs, Département de l'Ain, Région Auvergnnes-Rhône Alpes, Union européenne pour le financement

Direction(s) CCV porteuse(s) :

DAT

DESCRIPTION

Enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

Adaptation au changement climatique	1 Atténuation des émissions de gaz à effet de serre	1 Amélioration de la qualité de l'air
Réduction des consommations énergétiques	Production d'énergies renouvelables	Stockage carbone
3 Préservation de la santé et de la biodiversité	1 Coopération territoriale	Enjeu social

Type d'action : opérationnelle

Etat de l'action : à engager

Description et objectif(s) opérationnel(s) :

La réduction des émissions d'azote via le développement de nouvelles techniques d'épandage est un véritable enjeu pour l'agriculture. La Communauté de communes souhaite suivre cette action et aider les CUMA qui investissent dans du matériel d'épandage spécifique.

INDICATEURS

SUIVI

RÉSULTAT

Nombre de CUMA aidées

Surface agricole utilisant des nouvelles techniques d'épandage
Emissions annuelles d'ammoniac - NH3 (t/an)

MOYENS ET COÛTS ESTIMÉS

GAINS ESTIMÉS EN 2026

Coût de pilotage et d'animation du PCAET (cf action 36)

Gains annuels, gaz à effet de serre	-
Gains annuels énergétiques	-
Production énergie renouvelable annuelle	-
Gains qualité de l'air <i>(principaux polluants impactés)</i>	NH3

2021

2021

2022

2023

2024

2025

2026

x

2026

Axe : Adaptation au changement climatique

Cible : Biodiversité

N° Action : 25

Action : Sensibiliser et informer sur la lutte contre les espèces invasives (ambroisie, allergies)

Pilote(s) de l'action :

ARS

Partenaire(s) associé(s) :

CC de la Veyle, Communes, associations, chambre d'agriculture, agriculteurs, Département de l'Ain, Fredon, syndicat Veyle Vivante

Direction(s) CCV porteuse(s) :

DAT, Communication

DESCRIPTION

Enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

<p>1 Adaptation au changement climatique</p> <p>2 Préservation de la santé et de la biodiversité</p>	<p>Atténuation des émissions de gaz à effet de serre</p> <p>Production d'énergies renouvelables</p> <p>2 Coopération territoriale</p>	<p>2 Amélioration de la qualité de l'air</p> <p>Stockage carbone</p> <p>1 Enjeu social</p>
--	---	--

Type d'action : communication/sensibilisation

Etat de l'action : engagée

Description et objectif(s) opérationnel(s) :

La Communauté de communes s'engage à relayer la campagne contre l'ambroisie menée par l'ARS. L'ambroisie est une plante dont le pollen est fortement allergène et l'échelon local a tout un rôle à jouer contre cela ; c'est pourquoi, la Communauté de communes propose de conduire des actions de campagne d'arrachage et de fauchage, en lien avec le Département.

La plateforme « signalement ambroisie » devra être mise en avant et des plantes concurrentes à l'ambroisie pourront être semées dans les communes.

INDICATEURS

SUIVI

RÉSULTAT

Nombre d' actions de campagne d'arrachage et de fauchage

Suivi du risque pollen annuel
Suivi du nombre annuel de cas allergiques

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS

GAINS ESTIMÉS EN 2026

Coût de pilotage et d'animation du PCAET (cf action 36)

Gains annuels, gaz à effet de serre	-
Gains annuels énergétiques	-
Production énergie renouvelable annuelle	-
Gains qualité de l'air <i>(principaux polluants impactés)</i>	Ambroisie

2021

2021

x

2022

x

2023

x

2024

x

2025

x

2026

x

2026

Axe : Séquestration carbone

Cible : Haies bocagères

N° Action : 26

Action : Préserver les haies existantes, reconstituer le réseau et soutenir l'agroforesterie via des aides financières

Pilote(s) de l'action :

CC de la Veyle

Partenaire(s) associé(s) :

Communes, CAUE, CC de la Veyle, Fib01, Chambre d'agriculture, ALECO1, Département de l'Ain, association BALA, syndicat Veyle Vivante

Direction(s) CCV porteuse(s) :

DAT

DESCRIPTION

Enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

2	Adaptation au changement climatique		Atténuation des émissions de gaz à effet de serre		Amélioration de la qualité de l'air
	Réduction des consommations énergétiques		Production d'énergies renouvelables	3	Stockage carbone
3	Préservation de la santé et de la biodiversité	1	Coopération territoriale		Enjeu social

Type d'action : financements ; communication ; opérationnelle

Etat de l'action : engagée

Description et objectif(s) opérationnel(s) :

La préservation des haies existantes sera faite via deux points : intégration de mesures de protection règlementaires dans le PLUi (haies, arbres et bois) et sensibilisation des propriétaires et agriculteurs sur la gestion des haies. L'accent sera mis sur le rôle essentiel dans le territoire : paysage, biodiversité, intérêt pour l'activité agricole, énergie...La CC est d'ailleurs en lien avec l'association Bois AgriLocal Aindinois (BALA).

En complément, la CC souhaite reconstituer le réseau de haies du territoire, affaibli et défriché ces dernières années. La première étape consistera à demander la plantation de haies dans des secteurs faisant l'objet d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP) dans le PLUi. La CC proposera également des subventions pour la plantation de haies. Une convention tripartite sera mise en place entre la Communauté de communes, le locataire et le propriétaire du terrain pour la gestion des haies bénéficiant de la subvention. De plus, il sera nécessaire de mener une campagne de plantation de haies en lien avec le domaine public et le domaine privé, notamment avec les agriculteurs, avec qu'il sera possible d'établir une carte de ce réseau bocager à reconstituer. La CC pourrait répondre à des appels à projets dans ce sens.

Des réflexions seront menées sur la valorisation des haies, notamment via la production d'énergie renouvelable, notamment de bois énergie.

L'ensemble de l'action devra faire l'objet d'une communication, aussi bien sur la gestion des haies, que sur les aides de la CC.

INDICATEURS

SUIVI

RÉSULTAT

Nombre de subventions accordées

Linéaire de haies bocagères sur le territoire

Nombre d'actions de communication réalisées

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS

GAINS ESTIMÉS EN 2026

Coût de pilotage et d'animation du PCAET (cf action 36)

Gains annuels, gaz à effet de serre -

Subvention possible auprès du département de l'Ain, via le plan nature

Gains annuels énergétiques -

Production énergie renouvelable annuelle -

Gains qualité de l'air -

(principaux polluants impactés)

2021

2021

2022

2023

2024

2025

2026

2026

x

x

x

x

x

x

Axe : Adaptation au changement climatique

Cible : Végétal

N° Action : 27

Action : Sensibiliser aux choix des espèces végétales adaptées au changement climatique

Pilote(s) de l'action :

CC de la Veyle

Partenaire(s) associé(s) :

Associations, pépiniéristes, Département de l'Ain, CAUE, MFR de Bâgé, ONF...

Direction(s) CCV porteuse(s) :

DAT, D Technique

DESCRIPTION

Enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

2	Adaptation au changement climatique	Atténuation des émissions de gaz à effet de serre	Amélioration de la qualité de l'air
	Réduction des consommations énergétiques	Production d'énergies renouvelables	1 Stockage carbone
3	Préservation de la santé et de la biodiversité	1 Coopération territoriale	Enjeu social

Type d'action : communication/sensibilisation

Etat de l'action : à engager

Description et objectif(s) opérationnel(s) :

Dans le cadre de la gestion des espaces verts, des rénovations ou des nouvelles constructions, la Communauté de communes prévoit de sensibiliser les différents acteurs (particuliers, aménageurs, communes...) aux choix d'espèces végétales adaptées au changement climatique. Des espèces pouvant supporter plus de sécheresse et de chaleur seront à rechercher.

Le développement des espaces verts en centre-bourg pourrait en parallèle permettre de limiter le phénomène d'îlot de chaleur.

INDICATEURS

SUIVI

Nombre d'actions de sensibilisation et de communication réalisées

RÉSULTAT

Nombre d'espèces végétales adaptées au CC plantées dans les espaces verts publics

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS

Coût de pilotage et d'animation du PCAET (cf action 36)

GAINS ESTIMÉS EN 2026

Gains annuels, gaz à effet de serre	-
Gains annuels énergétiques	-
Production énergie renouvelable annuelle	-
Gains qualité de l'air (principaux polluants impactés)	-

2021

2021

x

2022

x

2023

x

2024

x

2025

x

2026

x

2026

Axe : Adaptation au changement climatique

Cible : Favoriser l'infiltration d'eau dans les sols

N° Action : 28

Action : Favoriser l'infiltration d'eau dans les sols

Pilote(s) de l'action :

CC de la Veyle et communes

Partenaire(s) associé(s) :

Communes, Agence de l'eau, département de l'Ain

Direction(s) CCV porteuse(s) :

DAT, D Technique

DESCRIPTION

Enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

<p>3 Adaptation au changement climatique</p> <p>Réduction des consommations énergétiques</p> <p>2 Préservation de la santé et de la biodiversité</p>	<p>Atténuation des émissions de gaz à effet de serre</p> <p>Production d'énergies renouvelables</p> <p>Coopération territoriale</p>	<p>Amélioration de la qualité de l'air</p> <p>Stockage carbone</p> <p>Enjeu social</p>
--	---	--

Type d'action : opérationnelle ; études

Etat de l'action : à engager

Description et objectif(s) opérationnel(s) :

Afin d'assurer une gestion de l'eau raisonnée sur son territoire, la Communauté de communes s'engage à inciter à favoriser l'infiltration d'eau dans les sols, y compris pour les particuliers et à travers la désimperméabilisation des espaces publics, telles que des cours d'écoles. Cette désimperméabilisation peut être financée par des appels à projet. Les études pourront être mutualisées entre les communes.

Des recommandations sur l'infiltration d'eau dans les sols seront intégrées dans le PLUi et éventuellement des éléments sur le type de surfaces perméables minimales, un coefficient d'imperméabilisation, un taux de production d'énergie renouvelable.

En complément, la Communauté de communes devra être force de proposition dans le cadre des aménagements qui seront réalisés sur le territoire pour inciter à favoriser l'infiltration d'eau dans les sols.

INDICATEURS

SUIVI

RÉSULTAT

Intégration des recommandations sur l'infiltration d'eau dans le PLUi
 Nombre de projets de désimperméabilisation

Surface de sol désimperméabilisée sur le territoire

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS

GAINS ESTIMÉS EN 2026

Coût des désimperméabilisations : 110-210€/m²
 Subventions à rechercher (ex : appel à projet Eau RMC finance à 70%)
 Coût de pilotage et d'animation du PCAET (cf action 36)

Gains annuels, gaz à effet de serre -
 Gains annuels énergétiques -
 Production énergie renouvelable annuelle -
 Gains qualité de l'air -
(principaux polluants impactés)



Axe : Exemplarité

Cible : Achat d'énergie

N° Action : 29

Action : Passer tout ou partie des abonnements d'électricité chez un fournisseur d'électricité verte

Pilote(s) de l'action :

CC de la Veyle

Partenaire(s) associé(s) :

SIEA/future SEM

Direction(s) CCV porteuse(s) :

DAT, D Technique

DESCRIPTION

Enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important



Adaptation au changement climatique



Atténuation des émissions de gaz à effet de serre



Amélioration de la qualité de l'air



Réduction des consommations énergétiques



1 Production d'énergies renouvelables



Stockage carbone



Préservation de la santé et de la biodiversité



Coopération territoriale



Enjeu social

Type d'action : financements

Etat de l'action : engagée

Description et objectif(s) opérationnel(s) :

La Communauté de communes souhaite montrer l'exemple en termes de consommation énergétique ; c'est pourquoi, elle prévoit de passer tout ou partie de ses abonnements d'électricité chez un fournisseur d'électricité dite "verte".

Dans le cadre de ses achats d'électricité via le SIEA, la Communauté de communes s'est déjà engagée à consommer de l'électricité verte pour 5 de ses bâtiments, qui sont le Pôle des Services Publics, le gymnase de Pont-de-Veyle, le gymnase de Vonnas, le gymnase de Mézériat et l'Escale. L'idée de cette action est d'étendre cette démarche pour d'autres sites.

Les communes volontaires sont invitées à se rattacher à cette action.

INDICATEURS

SUIVI

RÉSULTAT

Nombre de bâtiments alimentés par un fournisseur d'électricité "verte"

Part d'électricité "verte" dans la consommation électrique de la collectivité

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS

GAINS ESTIMÉS EN 2026

Coût de pilotage et d'animation du PCAET (cf action 36)

Gains annuels, gaz à effet de serre	-
Gains annuels énergétiques	-
Production énergie renouvelable annuelle	-
Gains qualité de l'air <i>(principaux polluants impactés)</i>	-

2021

2021

2022

2023

2024

2025

2026

2026

x

Axe : Exemplarité

Cible : Bâtiments performants

N° Action : 30

Action : Définir un plan pluriannuel de rénovation des bâtiments publics

Pilote(s) de l'action :

CC de la Veyle, communes

Partenaire(s) associé(s) :

SIEA/future SEM

Direction(s) CCV porteuse(s) :

DAT, D Technique

DESCRIPTION

Enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

 Adaptation au changement climatique	 1 Atténuation des émissions de gaz à effet de serre	 1 Amélioration de la qualité de l'air
 1 Réduction des consommations énergétiques	 Production d'énergies renouvelables	 Stockage carbone
 Préservation de la santé et de la biodiversité	 Coopération territoriale	 Enjeu social

Type d'action : financements

Etat de l'action : engagée

Description et objectif(s) opérationnel(s) :

La Communauté de communes prévoit de mettre en place la définition d'un plan pluriannuel de rénovation des bâtiments publics, avec amélioration de l'efficacité énergétique, ainsi que la gestion d'un suivi régulier des consommations.

Dans le passé, la Communauté de communes a réalisé les actions suivantes :

- 2016 : passage en LED pour les gymnases de Pont de Veyle et Méziériat
- 2018 : rénovation complète du gymnase de Pont de Veyle, avec notamment isolation extérieure et repose/dépose de la toiture
- 2019 : rénovation du château de Pont de Veyle en pôle des services publics
- 2019-2020 : réhabilitation et extension de l'ELEJ

Elle prévoit de mettre en place les actions suivantes :

- 2020-2021 : passage en LED pour le gymnase de Vonnas, le tennis couvert de Crottet et le stade de Laiz
- 2021 : rénovation de la base de loisirs de Cormoranche-sur-Saône (bâtiment accueil, restaurant, bureaux, réflexion sur d'éventuelles ombrières photovoltaïques sur le parking)
- 2021 : rénovation complète du gymnase de Méziériat (isolation extérieure, dépose/repose de la toiture)
- 2022 : rénovation complète du gymnase de Vonnas (isolation extérieure, dépose/repose de la toiture, complément sur l'éclairage en LED)

En complément, la CC s'engage dans l'appel à manifestation d'intérêt Sequoia aux côtés du SIEA, pour répondre au programme ACTEE2. Ainsi, un économiste de flux analysera les consommations des bâtiments de la collectivité et un diagnostic énergétique sur l'Escale sera effectué.

Les communes volontaires sont invitées à se rattacher à cette action pour programmer la rénovation de leurs bâtiments.

INDICATEURS

SUIVI

Mise en place du plan pluri-annuel d'investissement

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS

LED tennis couvert Crottet : 45 000€
 LED stade de Laiz : 75 000€
 Base de loisirs : 728 000€ HT
 Gymnase Méziériat : 1 800 000€ HT
 Gymnase Vonnas + LED gymnase Vonnas : 1 250 000€ HT
 ACTEE2 : 12 000€ pour l'économiste de flux + 5 000€ (dont 2 500€ de subvention) pour le diagnostic énergétique de l'Escale
 Coût de pilotage et d'animation du PCAET (cf action 36)

RÉSULTAT

Consommation énergétique annuelle en kWh/m² du parc bâti

GAINS ESTIMÉS EN 2026

Gains annuels, gaz à effet de serre	0,2 kteqCO ₂
Gains annuels énergétiques	1,6 GWh
Production énergie renouvelable annuelle	-
Gains qualité de l'air <i>(principaux polluants impactés)</i>	-

Axe : Exemplarité

Cible : Bâtiments performants

N° Action : 30

Action : Définir un plan pluriannuel de rénovation des bâtiments publics



Axe : Exemplarité

Cible : Gestion économique et durable

N° Action : 31

Action : Réduire la production de déchets et utiliser des produits vertueux pour l'entretien des bâtiments

Pilote(s) de l'action :

CC de la Veyle

Partenaire(s) associé(s) :

Direction(s) CCV porteuse(s) :

D Technique, Tourisme, Communication

DESCRIPTION

Enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

 Adaptation au changement climatique	 Atténuation des émissions de gaz à effet de serre	 Amélioration de la qualité de l'air
 Réduction des consommations énergétiques	 Production d'énergies renouvelables	 Stockage carbone
 Préservation de la santé et de la biodiversité	 Coopération territoriale	 Enjeu social

Type d'action : opérationnelle

Etat de l'action : engagée

Description et objectif(s) opérationnel(s) :

L'exemplarité d'une collectivité passe aussi par la gestion quotidienne de ses bâtiments, les habitudes de ses agents, etc. La Communauté de communes prévoit la réduction de la production de ses déchets, notamment lors des manifestations et événements qu'elle organise. Des gestes, tels que la limitation de l'utilisation de bouteilles d'eau en plastique ou de gobelets en plastiques pourront être mis en œuvre.

La Communauté de communes souhaite également utiliser des produits vertueux pour l'entretien des bâtiments, notamment le lavage des sols et intégrer des actions plus durables dans le quotidien, telles que :

- Limiter les impressions papiers lorsque cela est possible,
- Inciter les agents à trier leur boîte mail pour libérer de la place sur les serveurs connectés,
- Limiter les produits jetables au profit de produits réutilisables,
- Développer une culture commune dans la salle de restauration : bac à compost, produits d'épicerie en vrac (café, sucre), etc.

Il sera essentiel de travailler en transversalité entre les différentes directions pour assurer la mise en œuvre concrète de cette action. Pour cela, la Communauté de communes prévoit de former ses agents aux enjeux du PCAET.

Les communes volontaires sont invitées à se rattacher à cette action.

INDICATEURS

SUIVI

RÉSULTAT

Temps de travail entre directions

Production annuelle de déchets par agent

MOYENS ET COÛTS ESTIMÉS

GAINS ESTIMÉS EN 2026

Coût de pilotage et d'animation du PCAET (cf action 36)

Gains annuels, gaz à effet de serre	-
Gains annuels énergétiques	-
Production énergie renouvelable annuelle	-
Gains qualité de l'air <i>(principaux polluants impactés)</i>	-

2021

2021

2022

2023

2024

2025

2026

2026

x

Axe : Exemplarité

Cible : Bâtiments performants

N° Action : 32

Action : Collecte et valorisation des Certificats d'économies d'énergie

Pilote(s) de l'action :

CC de la Veyle

Partenaire(s) associé(s) :

SIEA/future SEM

Direction(s) CCV porteuse(s) :

DAT, D Technique

DESCRIPTION

Enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

Adaptation au changement climatique	Atténuation des émissions de gaz à effet de serre	Amélioration de la qualité de l'air
Réduction des consommations énergétiques	Production d'énergies renouvelables	Stockage carbone
Préservation de la santé et de la biodiversité	Coopération territoriale	Enjeu social

Type d'action : opérationnelle

Etat de l'action : engagée

Description et objectif(s) opérationnel(s) :

La Communauté de communes a récemment conventionné avec le SIEA pour que ce dernier collecte les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) en son nom. Cela démontre la volonté de la Communauté de communes de mettre en place des actions liées à la transition écologique et énergétique. La collectivité devra prendre soin de chercher si les actions qu'elle souhaite mettre en œuvre sont éligibles aux CEE, ce qui permettrait de faciliter leur financement et d'en mettre en œuvre d'autres.

Les communes volontaires sont invitées à se rattacher à cette action.

INDICATEURS

SUIVI

RÉSULTAT

Nombre d'actions mise en œuvre par le financement via les CEE

Consommation énergétique annuelle en kWh/m2 du parc bâti
€ économisés sur les factures

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS

GAINS ESTIMÉS EN 2026

Coût de pilotage et d'animation du PCAET (cf action 36)

Gains annuels, gaz à effet de serre	-
Gains annuels énergétiques	-
Production énergie renouvelable annuelle	-
Gains qualité de l'air <i>(principaux polluants impactés)</i>	-

2021

2021

x

2022

x

2023

x

2024

2025

2026

2026

Axe : Exemplarité

Cible : Planification

N° Action : 33

Action : Former et sensibiliser les élus au projet de territoire et aux enjeux du PCAET, du PLUi et du SCoT

Pilote(s) de l'action :

CC de la Veyle

Partenaire(s) associé(s) :

Communes

Direction(s) CCV porteuse(s) :

DAT, Communication

DESCRIPTION

Enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

2	Adaptation au changement climatique	2	Atténuation des émissions de gaz à effet de serre	2	Amélioration de la qualité de l'air
2	Réduction des consommations énergétiques	2	Production d'énergies renouvelables	2	Stockage carbone
2	Préservation de la santé et de la biodiversité	3	Coopération territoriale	1	Enjeu social

Type d'action : communication/sensibilisation

Etat de l'action : engagée

Description et objectif(s) opérationnel(s) :

La Communauté de communes s'est engagée dans le développement et la mise en œuvre d'un projet de territoire depuis 2018. Pour cela, elle élabore un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), conjointement avec la Communauté de communes Bresse et Saône ; ainsi qu'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Ce Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) fait, lui aussi, partie de ce projet de territoire. Les élections de 2020 ont contribué au renouvellement des équipes ; c'est pourquoi, la Communauté de communes souhaite former les nouveaux élus aux objectifs et orientations du projet de territoire, afin d'en faciliter la mise en œuvre et la compréhension.

Des séminaires, des visites et d'autres actions en lien avec le projet de territoire seront proposées aux élus du territoire.

INDICATEURS

SUIVI

Nombre de formations aux élus dispensées

RÉSULTAT

Consommation énergétique annuelle territoriale
Emissions de GES annuelles territoriales

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS

Coût de pilotage et d'animation du PCAET (cf action 36)

GAINS ESTIMÉS EN 2026

Gains annuels, gaz à effet de serre -
Gains annuels énergétiques -
Production énergie renouvelable annuelle -
Gains qualité de l'air -
(principaux polluants impactés)

2021

2021

x

2022

x

2023

x

2024

x

2025

x

2026

x

2026

Axe : Exemplarité

Cible : Mobilité durable

N° Action : 34

Action : Inciter au covoiturage et aux mobilités douces, permettre le télétravail

Pilote(s) de l'action :

CC de la Veyle, communes

Partenaire(s) associé(s) :

ALECO1, Fournisseurs d'électricité

Direction(s) CCV porteuse(s) :

Toutes les directions de la CCV

DESCRIPTION

Enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

 Adaptation au changement climatique	 Atténuation des émissions de gaz à effet de serre	 Amélioration de la qualité de l'air
 Réduction des consommations énergétiques	 Production d'énergies renouvelables	 Stockage carbone
 Préservation de la santé et de la biodiversité	 Coopération territoriale	 Enjeu social

Type d'action : communication/sensibilisation

Etat de l'action : à engager

Description et objectif(s) opérationnel(s) :

La Communauté de communes souhaite sensibiliser ses agents à la mobilité douce, à travers, notamment, l'incitation au covoiturage. Le covoiturage sera encouragé pour les trajets domicile-travail, mais aussi pour les trajets réalisés dans le cadre du travail. Cette action pourra être facilitée par la mise en œuvre d'un onglet pour organiser le covoiturage sur l'intranet. Il sera essentiel de communiquer largement à ce sujet.

La Communauté de communes s'engage également à permettre le télétravail pour limiter certains déplacements domicile-travail, générateurs de forte consommation d'énergie et de pollution.

L'installation de bornes de recharges pour vélo et voitures électriques, dont le Pôle des Services Publics est déjà équipé, permettrait aussi de développer les mobilités douces.

Les communes volontaires sont invitées à se rattacher à cette action.

INDICATEURS

SUIVI

RÉSULTAT

Mise en place de la plateforme covoiturage (intranet)
Nombre de jours de télétravail accordés annuellement

Parts modales des modes actifs dans les déplacements domicile-travail des agents

MOYENS ET COÛTS ESTIMÉS

GAINS ESTIMÉS EN 2026

Coût de pilotage et d'animation du PCAET (cf action 36)

Gains annuels, gaz à effet de serre	-
Gains annuels énergétiques	-
Production énergie renouvelable annuelle	-
Gains qualité de l'air <i>(principaux polluants impactés)</i>	-

2021

2021

x

2022

x

2023

x

2024

x

2025

x

2026

x

2026

Axe : Exemplarité

Cible : Mobilité durable

N° Action : 35

Action : Renouveler progressivement la flotte de véhicules par des véhicules propres

Pilote(s) de l'action :

CC de la Veyle

Partenaire(s) associé(s) :

Fournisseurs d'électricité

Direction(s) CCV porteuse(s) :

D Technique

DESCRIPTION

Enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important



Adaptation au changement climatique



1 Atténuation des émissions de gaz à effet de serre



1 Amélioration de la qualité de l'air



Réduction des consommations énergétiques



Production d'énergies renouvelables



Stockage carbone



Préservation de la santé et de la biodiversité



Coopération territoriale



Enjeu social

Type d'action : opérationnelle

Etat de l'action : à engager

Description et objectif(s) opérationnel(s) :

En lien avec l'action n°34 et pour développer les mobilités douces au sein de son organisation, la Communauté de communes s'engage à renouveler progressivement sa flotte de véhicules par des véhicules propres.

Le parc automobile de la Communauté de communes, actuellement composé de 9 véhicules, est exclusivement thermique. L'EPCI dispose cependant de 2 vélos électriques utilisés pour les déplacements de courtes distances.

La recharge de ces véhicules devra être permise par des bornes spécifiques. Le Pôle des Services Publics est déjà doté d'une borne de recharge électrique. Les primes CEE ADVENIR permettent de financer une partie de l'installation de ces bornes.

Il sera possible de financer en partie l'achat de véhicules propres via les Certificats d'Economie d'Énergie (lien avec l'action n°33), les bonus écologiques ou primes à la conversion.

Les communes volontaires sont invitées à se rattacher à cette action.

INDICATEURS

SUIVI

Nombre de véhicules "propres" dans la flotte de la CC

MOYENS ET COÛTS ESTIMÉS

Coût moyen d'un utilitaire électrique neuf : 25 000€-54 000€ selon la taille

Financements à rechercher (CEE, primes, ...)

Coût de pilotage et d'animation du PCAET (cf action 36)

RÉSULTAT

Emissions de GES associées de la flotte de véhicules

GAINS ESTIMÉS EN 2026

Gains annuels, gaz à effet de serre -

Gains annuels énergétiques -

Production énergie renouvelable annuelle -

Gains qualité de l'air -

(principaux polluants impactés)

2021

2021

x

2022

x

2023

x

2024

x

2025

x

2026

x

2026

Axe : Exemplarité

Cible : Planification

N° Action : 36

Action : Pilotage et animation du PCAET

Pilote(s) de l'action :

CC de la Veyle

Partenaire(s) associé(s) :

CAUE, Vélo et Territoires, ALECO1

Direction(s) CCV porteuse(s) :

Toutes les directions de la CCV

DESCRIPTION

Enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

1	Adaptation au changement climatique	1	Atténuation des émissions de gaz à effet de serre	1	Amélioration de la qualité de l'air
1	Réduction des consommations énergétiques	1	Production d'énergies renouvelables	1	Stockage carbone
1	Préservation de la santé et de la biodiversité	3	Coopération territoriale	1	Enjeu social

Type d'action : opérationnelle

Etat de l'action : à engager

Description et objectif(s) opérationnel(s) :

Afin d'assurer un pilotage, une animation et une mise en œuvre efficace du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), la Communauté de communes prévoit de :

- Adhérer à Vélo et Territoires,
- Dédier un coût de personnel spécifique à la mise en œuvre et au suivi du PCAET,
- Restructurer l'organigramme des services et recruter du personnel pour assurer une meilleure mise en œuvre des actions (notamment : chef de projet Petites Villes de Demain, manager de centres bourgs et redynamisation du territoires, responsable économie et transition écologique)
- Participer à la SPL ALEC de l'Ain
- Participer à la SEM LEA

Cette action est transversale aux autres actions du PCAET.

INDICATEURS

SUIVI

RÉSULTAT

Adhésion aux différentes structures
Inscription du coût de personnel spécifique PCAET au budget de la collectivité

% d'avancement de la mise en œuvre du plan d'actions

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS

GAINS ESTIMÉS EN 2026

Adhésion à Vélo et Territoires : 614€/an pendant 4 ans
Coût du personnel (mise en œuvre, suivi et évaluation) : 58 000€/an
Participation à la SPL ALEC de l'Ain : 24 000€
Participation à la SEM LEA : 41 312€

Gains annuels, gaz à effet de serre -
Gains annuels énergétiques -
Production énergie renouvelable annuelle -
Gains qualité de l'air -
(principaux polluants impactés)

2021

2021
x

2022
x

2023
x

2024
x

2025
x

2026
x

2026